Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_26-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2026** **N° 20260305_26**

## OBJET • Approbation du budget de l'Office de Tourisme communautaire de Concarneau à Pont-Aven

**Nombre d'élus communautaires • 48**
**Présents • 38**
**Pouvoirs • 09**
**Votants • 47**

Par convocation en date du 27 février 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 5 mars 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

**PRÉSENTS** • BACCON Alain, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DERVOUT Dominique, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, HÉMON Patrick-Marie, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE MOAL Karen, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie, MALLÉJACQ Éric.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** • CARON Fabien (pouvoir à M. COTTEN), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE NEVÉ Evelyne (pouvoir à Q. LE GAILLARD), BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), FICHOU André (pouvoir à M.H EPARVIER), LE BARON René (pouvoir à A. LE GUERN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BANIEL Pierre (pouvoir à A. MARTIN).

**ABSENTS** • BESOMBES François.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** • Marc BIGOT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_26-DE

Michel LOUSSOUARN expose que conformément aux dispositions des articles L.2221-10 et R.2221-18 à R.2221-62 du Code général des collectivités territoriales et des articles L.133-4 à L.133-10 et R.133-1 et suivants du Code du tourisme, le budget et les comptes de l'office de tourisme, délibérés par le comité de direction, doivent être soumis à l'approbation du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le budget primitif de l'Office de Tourisme communautaire de Concarneau à Pont-Aven a été approuvé par le comité de direction le 11 décembre 2025.

Compte tenu du versement réel de la taxe de séjour 2025, un budget supplémentaire a été approuvé au comité de direction du 26 février 2026. A cet effet, le versement de la subvention de 30 000 € a été supprimée.

**Considérant l'avis favorable de la commission économie - tourisme du 14 janvier 2026 et du bureau communautaire du 11 février 2026,**
**Ayant entendu le rapporteur,**
**Après en avoir délibéré,**

**A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,**

**Le conseil communautaire :**

> **Approuve** le budget primitif 2026 et le budget supplémentaire 2026 de l'office du Tourisme communautaire de Concarneau à Pont-Aven ci-annexés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 5 mars 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 13/03/2026
Qualité : PRESIDENT CCA